

Sommet du 18 janvier: urgence politique ou urgence sociale ?

Le sommet entre le gouvernement et les partenaires sociaux dits représentatifs a donc eu lieu le 18 janvier. L'UNSA, non conviée à la réunion mais invitée à sa préparation, en attendait d'abord des mesures d'urgence pour faire face à la dégradation massive de l'emploi.

Elles faisaient majoritairement l'accord des partenaires sociaux réunis à quelques jours du sommet. Le gouvernement les a globalement actées: montée en charge et simplification du chômage partiel, montée en charge des emplois aidés, amélioration de la formation... Grosse ombre au tableau: le financement annoncé. 429 millions d'€, dont très peu de crédits nouveaux, c'est, pour l'UNSA, beaucoup trop sous-calibré pour permettre un choc de pratique, notamment pour faire opter massivement pour le chômage partiel plutôt que pour les licenciements. Quant aux thèmes "invités surprise" du sommet, la TVA sociale et les "accords compétitivité", vieilles revendications du MEDEF reprises par le gouvernement, ils sont apparus pour ce qu'ils sont: des mesures à visée essentiellement politique dirigées vers l'élection présidentielle. Le financement de la protection sociale ou la compétitivité ne sont pas, pour l'UNSA, des sujets tabous. Mais ils sont trop importants pour être traités dans l'urgence, par le coup de force et non la négociation. Le gouvernement persistera-t-il ? On le saura à la fin du mois ou des annonces plus précises devraient être faites. Pour l'UNSA, cela rend d'autant plus nécessaire une réunion de l'intersyndicale nationale.

L'UNSA reçue par le groupe Nouveau Centre à l'assemblée nationale

Luc Bérille, secrétaire général de l'UNSA et Dominique Corona, secrétaire national en charge des IRP ont été accueillis mardi à l'assemblée nationale par le député Nicolas Perruchot du groupe Nouveau Centre. L'entretien avait pour objectif de débattre de la proposition de loi sur le financement des comités d'entreprise que ce groupe a déposée.

Cette rencontre a permis de rappeler les positions de l'UNSA en matière de transparence financière des comités d'entreprise. En préambule, nous avons réaffirmé notre attachement fort aux CE et à leur indépendance. Nous avons rappelé que la majorité des élus des comités d'entreprise étaient au service des salariés et réalisaient un travail remarquable.

Luc Bérille, a indiqué que l'UNSA n'était pas défavorable à préciser les règles en matière financière des comités d'entreprise. Toutefois, il nous semble important que celles-ci soient modulées en fonction des budgets des CE. Fixer dans la loi un seuil pour la certification des comptes ne nous paraît pas de nature à répondre aux objectifs de la loi.

Nous avons également insisté sur la nécessité de mettre en place des moyens aussi bien financiers qu'humains qui permettent une meilleure publication des comptes. Quant aux appels d'offres, là encore, Luc Bérille a signalé qu'il fallait avoir une approche pragmatique afin de ne pas rigidifier à outrance le fonctionnement des CE.

Sur l'ensemble de ces points, Monsieur Perruchot nous a déclaré qu'il entendait nos remarques et qu'il proposerait une modification de son projet. En d'autres termes c'est par décret que seront fixés les seuils à partir desquels un CE sera dans l'obligation de faire appel à un commissaire aux comptes.

Sur les appels d'offres, il réfléchit à une formulation plus souple, telle que, par exemple, la mise en place d'un code des achats dans les règlements intérieurs des CE.

Le secrétaire général de l'UNSA en déplacement dans les Bouches du Rhône

Répondant à l'invitation de l'union départementale des Bouches du Rhône, le secrétaire général de l'UNSA, Luc Bérille, était en déplacement sur le terrain, les 18 et 19 janvier. Ce fut l'occasion de nombreuses rencontres avec des salariés et des militants, dans le public comme dans le privé.

Au programme de ces rencontres : syndicats du secteur du commerce confrontés à l'ouverture du dimanche, visite de la maison d'arrêt de Luynes - où les personnels doivent faire face à la surpopulation carcérale - et audience auprès de son directeur, rencontre de nombreux militants des Bouches du Rhône au cours d'une cérémonie de vœux conviviale au siège de l'UD, échanges avec des personnels de l'hôpital d'Aubagne et rencontre de son directeur, déplacement au site de Gémenos de l'entreprise Gemalto avec visite de l'usine et rencontre du syndicat UNSA, échanges avec les militants de l'UD des Territoriaux... Une initiative très positive avec deux journées très remplies, émaillées de rencontres avec la presse locale, pour mieux faire connaître l'UNSA, soutenir ses militants et syndicats, informer et écouter les salariés.

Justice prud'homale : un jugement qui conforte l'UNSA

L'UNSA s'est engagée en février 2011, avec d'autres organisations syndicales de salariés, de magistrats et d'avocats, dans une procédure contre l'État visant à le faire condamner pour délais de procédures prud'homales excessivement longs.

Les premiers résultats de cette action groupée ont été connus mercredi 18 janvier 2012. Le jugement rendu sur les 16 premiers des quelque 70 dossiers déposés condamne l'État. Au-delà des dommages et intérêts accordés qui sont de 1500 à 8500€, ce sont surtout les motivations du jugement qui sont importantes. Elles confortent l'UNSA dans sa démarche et dans son analyse.

Le TGI de Paris pointe un important manque de moyens des conseils de prud'hommes faute de budget adéquat. Il enjoint l'État de prendre des mesures afin de garantir des délais raisonnables dans la mise en œuvre de la justice concernant les conflits du travail. Ces délais raisonnables sont spécifiés par le Code du travail.

La suite se déroulera le 15 février avec le rendu de jugements des dossiers restant. Mais il est intéressant de noter d'ores et déjà que, pour ceux-ci, les conclusions du ministère public sont conformes aux jugements déjà rendus par le TGI de Paris le 18 janvier.

L'UNSA demande que l'État prenne acte et redonne à la justice prud'homale les moyens de fonctionner efficacement :

- en revenant sur la réforme de la carte judiciaire qui éloigne encore plus les salariés d'une justice de proximité ;
- en renforçant les conseils de prud'hommes en greffiers et auxiliaires de justice.

L'UNSA auditionnée par le PS sur la formation professionnelle

Une délégation de l'UNSA, représentée par Christine Savantré et Jean-Marie Truffat, a été reçue par le Parti socialiste dans le cadre de la réflexion menée sur la formation professionnelle des salariés et des demandeurs d'emploi.

L'UNSA a réaffirmé que la formation professionnelle doit être perçue comme partie intégrante d'une réalité de formation tout au long de la vie. Nous avons aussi insisté sur la problématique de l'information des salariés, sur leurs droits en matière de formation et l'appropriation de ces droits dans une réflexion de parcours professionnel.

Le prochain Form Prof (n°107) indiquera les positions de l'UNSA en matière de formation professionnelle

Licenciement économique et PSE :

Quelle efficacité et effectivité du droit ?

C'est le thème sur lequel portera le prochain colloque UNSAVOCATS le 19 mars 2012.

Inscription obligatoire : http://orseau.com/irp/dossier_colloque-unsavocats-19-mars-2012_15_.html

Programme

- Accueil à partir de 08h30
- Café d'accueil

- 09h30 : Introduction par Jean-Paul Delevoye, président du CESE, Catherine Ardonneau, avocate et Jean Grosset, secrétaire général adjoint de l'UNSA.

- **10h00 : Table ronde N°1 : « IRP : Réagir face à une annonce de licenciement économique ».**

Intervenants : Huguette Save, secrétaire nationale UNSA Pharma, Michel Zeau, directeur du travail et responsable juridique de l'UNSA ITEFA, Jean-Luc Bizeur, directeur du pôle IRP de l'ORSEU, Emmanuel Mauger, avocat.

Modérateur : Jean-Pierre Yonnet, président de l'ORSEU.

- 11h00 : Débat avec le public.

- **12h00 : Déjeuner.**

- 13h30 : Table ronde n°2 : « Plans de sauvegarde de l'emploi, plans de départs volontaires, reclassements... Les pistes de la jurisprudence ».

Intervenants : Catherine Taillandier, ancienne présidente de la Cour d'appel de Paris, Pascal Lokiec, professeur des universités, Simon Lequeux, conseiller prud'homme honoraire, Vanessa Jereb, déléguée syndicale UNSA SFR.

Modérateur : Claude Katz, avocat.

- 14h30 : Débat avec le public.
- 15h00 : Pause café.

- **15h30 : Table ronde n°3 : « Propositions pour un droit efficace et effectif ».**

Intervenants : Christine Dupuis, secrétaire nationale de l'UNSA, Etienne Colin, avocat, Gilles Desseigne, secrétaire général adjoint de la fédération Banque-Assurance de l'UNSA.

Modérateur : Jean Grosset, secrétaire général adjoint de l'UNSA.

- 16h30 : Débat avec le public.

- **17h00 : Conclusion par Luc Bérille, secrétaire général de l'UNSA.**

Le Palais d'Iena étant un bâtiment officiel et sécurisé, les participants devront être munis d'une **pièce d'identité**. Il est demandé de se présenter suffisamment tôt afin de fluidifier l'entrée dans le bâtiment.

Inscription obligatoire : http://orseau.com/irp/dossier_colloque-unsavocats-19-mars-2012_15_.html

Le remboursement des frais de déplacements à hauteur maximale de 100€ est envisageable pour les personnes habitant en dehors de l'Île de France, voir bulletin d'inscription en ligne.

Attaque contre le droit de grève dans le secteur aérien !

Débat à l'Assemblée nationale le 24 janvier 2011

Suite aux mouvements sociaux dans certaines compagnies aériennes et dans la sûreté aéroportuaire une proposition de loi a été déposée pour encadrer le droit de grève des salariés relevant des entreprises du secteur. L'Assemblée nationale en débat le 24 janvier 2011.

Une délégation UNSA est intervenue auprès du Député M Diard afin de lui exprimer son profond désaccord sur son projet de loi.

L'occasion de rappeler que cette loi sur l'encadrement du droit de grève risque fort d'être frappé d'anti constitutionalité.

De plus, contrairement aux accords contractuels mis en place à la RATP ou à la SNCF sur le principe « de la continuité du Service public » cette loi serait mise en place afin de ne pas « gêner l'ordre public ».

Autant dire que si elle devait être votée, cette loi comporterait les germes d'atteinte à la liberté individuelle qui finirait par être utilisée à chaque fois que l'ordre public est considéré perturbé.

Pour accueillir dans de meilleures conditions les passagers, la prévisibilité du trafic doit être organisée davantage en amont, en créant un parc hôtelier plus important, un accueil sanitaire adapté, la création d'un service d'accueil conséquent ...

Pour l'UNSA, concernant le recrutement et la formation des agents de la sûreté aéroportuaire, Il faut être vigilant sur le statut juridique du donneur d'ordre. Il pourrait être fait appel à la DGAC dès lors que le gestionnaire de la plate forme est une entreprise privée agissant déjà elle-même sous délégation de Service public.

Contact : Alain GERGAUD 06 89 84 00 20